

Règlement des CHALLENGES - Communautaires 3 - 2012

Les challenges se déroulent lors des concours C3 A sur les Epreuves 80cm (**lic C01**), 90cm, 100cm, 110cm, 120cm et 125cm indiquées sur l'A-P.

Les challenges se déroulent lors des C3 B sur les épreuves de 80cm (**lic C01**), 90cm, 100cm et 110cm indiquées sur l'A-P.

Les challenges sont ouverts à tout concurrent détenteur d'une licence C01, J03*, J06*, J08, J13, J15 et J16 et assimilée (de choix GEPL ou ORV), estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou ORV et aux montures immatriculées à la FRBSE (sauf en 80cm).

Participation : -**Le cavalier** peut participer avec plusieurs chevaux dans chaque épreuve.
-Seuls les points, obtenus par **la meilleure paire** cavalier / cheval, seront comptabilisés.

Restrictions : -**UN CAVALIER NE PEUT ETRE CLASSE QUE DANS UN SEUL CHALLENGE.**
-Il sera classé dans le challenge de **hauteur supérieure** selon ses participations.
Toutefois, les points obtenus lors d'une épreuve de hauteur supérieure stipulée « challenge » à l'A-P ne seront pris en compte qu'à sa **quatrième participation** (sauf HC) sur cette hauteur (les points acquis en catégorie inférieure sont perdus).
En quelque sorte, nous permettons au cavalier d'évoluer et de faire **3 essais** sur une hauteur supérieure sans perdre le bénéfice de ses points engrangés sur la hauteur inférieure.

Epreuves : **Les challenges prennent en compte le résultat de 1' épreuve** stipulée à l'avant-programme des concours C3A et C3B.
-le type d'épreuve, au delà de 80cm, est laissé au choix de l'organisateur.
-les épreuves sont « open ».

Répartition des points :
-les points sont attribués à la meilleure paire cavalier/ cheval.
-les points sont attribués en fonction de la place obtenue lors de l'épreuve stipulée à l'A-P.
1^{er} =50, 2^{ème}= 48, 3^{ème}= 47, ... 49^{ème} et suivants = 1, E ou A = 0.
-Obligation de participer à 5 épreuves pour être repris dans le classement des hauteurs de 80,90, 110, 120cm et 125cm. Les 7 meilleurs résultats seront pris en compte.
-**Pour la hauteur de 100cm, 10 épreuves, 12 meilleurs résultats**
Rem : en cas d'égalité, il sera tenu compte du nombre de participation aux épreuves, puis du nombre de première place, de seconde place, etc...

Prix : Sur le terrain selon la grille du GEPL. Complément selon l'organisateur ou le sponsor du challenge.
En fin de saison, selon le sponsor du challenge et lors de la soirée « remise des prix ».

Remarque : une finale reprenant les dix premiers, en ordre de classement, des divers challenges pourra être organisée en fin de saison. Lors de cette finale éventuelle, les points seront doublés.

Règlement des CHALLENGES PONEYS - 2012

Le challenge se déroule, exclusivement, sur les « **concours poneys** » et sur les hauteurs 70, 80, 90 et 100cm
Pour les tailles poneys, hauteurs et licences, voir le règlement sportif des « concours poneys ».

Le challenge est ouvert à tous les cavaliers détenteur d'une licence C01, J03, J08 ou assimilée de choix GEPL, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou ORV et aux poneys immatriculés à la FRBSE (à partir de 90cm) ou enregistrés au GEPL.

Les poneys devront posséder un certificat de toisage en ordre pour l'année en cours.

Participation : -**Le cavalier** peut participer avec plusieurs poneys dans chaque épreuve.
-Seuls les points, obtenus par **la meilleure paire** cavalier / poney, seront comptabilisés.

Restrictions : -**UN CAVALIER NE PEUT ETRE CLASSE QUE DANS UN SEUL CHALLENGE.**
-Il sera classé dans le challenge de **hauteur supérieure** selon ses participations.
Toutefois, les points obtenus lors d'une épreuve de hauteur supérieure stipulée « challenge » à l'A-P ne seront pris en compte qu'à sa **quatrième participation** (sauf HC) sur cette hauteur (les points acquis en catégorie inférieure sont perdus).
En quelque sorte, nous permettons au cavalier d'évoluer et de faire 3 essais sur une hauteur supérieure sans perdre le bénéfice de ses points engrangés sur la hauteur inférieure.

Epreuves : **Les challenges prennent en compte le résultat de 1' épreuve** stipulée à l'avant-programme des concours poneys.
-le type d'épreuve, au delà de 90cm, est laissé au choix de l'organisateur.
-les épreuves sont « open ».

Répartition des points :
-les points sont attribués à la meilleure paire cavalier/ cheval.
-les points sont attribués en fonction de la place obtenue lors de l'épreuve stipulée à l'A-P.
1^{er} =50, 2^{ème}= 48, 3^{ème}= 47, ... 49^{ème} et suivants = 1, E ou A = 0.
-Obligation de participer à **5 épreuves** pour être repris dans le classement des hauteurs de 70, 80, 90, 100 cm. **Les 7 meilleurs** résultats seront pris en compte.
Rem : en cas d'égalité, il sera tenu compte du nombre de participation aux épreuves, puis du nombre de première place, de seconde place, etc...

Prix : Sur le terrain selon la grille du GEPL. Complément selon l'organisateur ou le sponsor du challenge.
En fin de saison, selon le sponsor du challenge et lors de la soirée « remise des prix ».
Remarque : une finale reprenant les dix premiers, en ordre de classement, des divers challenges pourra être organisée en fin de saison. Lors de cette finale éventuelle, les points seront doublés.

Rem : Dans un souci d'ouverture, les concurrents des « concours poneys » sont autorisés à participer également aux challenges C3, scolaire ou junior ainsi qu'au critérium scolaire ou au critérium junior (J03 – J06), pour autant qu'ils y participent et qu'ils satisfassent aux conditions des dits challenges.

Règlement du CHALLENGE SCOLAIRE - 2012

Participants : le challenge est ouvert à tout scolaire détenteurs d'une licence J03 à J08 ou assimilée, de choix GEPL/ORV estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou ORV et aux montures immatriculées à la FRBSE.
Le challenge est interdit aux scolaires sautant en 120cm et/ou aux scolaires participants au challenge et critérium junior.

Manches : Participation à au moins **5** Ép. scolaires des concours C3A du GEPL indiquées sur les A-P avec la mention « challenge ». Les **7** meilleurs résultats des scolaires seront pris en compte.
Le cavalier peut participer avec 3 montures max. dans chaque Ép. scolaire. Seul les points de la meilleure paire seront pris en considération.

Répartition des points : -les points sont attribués en fonction de la place obtenue lors de l'épreuve stipulée à l'A-P.
1^{er} =50, 2^{ème}= 48, 3^{ème}= 47, ... 49^{ème} et suivants = 1, E ou A = 0.

Rem : en cas d'égalité, il sera tenu compte du nombre de participation aux épreuves, puis du nombre de première place, de seconde place, etc...

Rem : Dans un souci d'ouverture, les concurrents scolaires sont autorisés à participer également aux challenges C3 et « poneys », ainsi qu'au critérium scolaire, pour autant qu'ils y participent et qu'ils satisfassent aux conditions du dit challenge.

Règlement du CHALLENGE JUNIOR - 2012

Participants : le challenge est ouvert à tout junior détenteurs d'une licence J03 à J13 ou assimilée, de choix GEPL/ORV estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou ORV et aux montures immatriculées à la FRBSE.
Le challenge est interdit aux chevaux sautant en 140cm et plus.

Manches : Participation à au moins **5** Ép. juniors des concours C3A du GEPL indiquées sur les A-P avec la mention « challenge ». Les **7** meilleurs résultats des juniors seront pris en compte.
Le cavalier peut participer avec 3 montures max. dans chaque Ép. « junior ». Seuls les points de la meilleure paire seront pris en considération.

Répartition des points : -les points sont attribués en fonction de la place obtenue lors de l'épreuve stipulée à l'A-P.
1^{er} =50, 2^{ème}= 48, 3^{ème}= 47, ... 49^{ème} et suivants = 1, E ou A = 0.

Rem : en cas d'égalité, il sera tenu compte du nombre de participation aux épreuves, puis du nombre de première place, de seconde place, etc...

Rem : Dans un souci d'ouverture, les concurrents juniors sont autorisés à participer également aux challenges C3 et « poneys », ainsi qu'au critérium junior, pour autant qu'ils y participent et qu'ils satisfassent aux conditions du dit challenge.

Qualification sur tous les concours du GEPL jusqu'au 15 septembre 2012 sur les hauteurs 70, 80, 90, 100 cms.
Se référer au règlement sportif des concours « poneys » (toisage, taille, âge).

Pour être repris dans le classement « Pony Trophy », il faut que les poneys soient indentifiables par la présentation du carnet sanitaire, du contrôle de la puce ainsi que du certificat de toisage validé par la FRBSE.

Pour le « Pony Trophy », une manche = 2 épreuves

5 manches obligatoires, **7** meilleurs résultats pris en compte.

Jusqu'au 15 juillet : 65 / 70 – 75 / 80 – 85 / 90 – 95 / 100.

A partir du 16 juillet : 70 / 75 – 80 / 85 – 90 / 95 – 100 / 105.

Les points pour le PT seront attribués sur les EP 70, 80, 90 100cm.

Rem : en cas d'égalité, il sera tenu compte du nombre de participation aux épreuves, puis du nombre de première place, de seconde place, etc...

Qualification de 8 paires différentes cavaliers/poneys par catégorie pour les trois demi-finales – 2 obligatoires
(le 22/09 à Faulx, le 06/10 à Ghlin et le 20/10 à Flémalle)

Les points des 2 meilleures ½ finales seront pris en compte pour le couple qualifié dans sa catégorie.

Les poneys doivent être « pucé », en possession de leur carnet sanitaire et de leur certificat de toise.

Organisation d'une Coupe Inter-Groupements avec sélection à l'issue des demi-finales.